



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 novembre 2004

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (à partir de la délibération n°2004-11-10), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Bertrand DEVIENNE (à partir de la délibération n°2004-11-3), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaëtane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Jean GUILBERT (représentant M. Gérard-Charles MARTIN), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Bernard SERENARI (représentant M. Pierre LESTRADE)

**Absents excusés :**

M. Philippe LAVAUD, pouvoir à Mme Gaëtane DESJARDINS  
M. Gérard-Charles MARTIN, représenté par M. Jean GUILBERT  
M. Marc BODIN, pouvoir à Mme Monique LE SAINT  
M. Claude BANCILHON, pouvoir à M. Thierry LEGIRET  
M. Pierre LESTRADE, représenté par M. Bernard SERENARI

**Absents :**

M. Jean-Paul MASSON  
M. Gérard MEZZADRI

Secrétaire de séance :  
M. LASSERRE

Date de convocation : 02.11.2004  
Date d'affichage de la convocation : 02.11.2004

Nombre de conseillers en exercice : 30  
Nombre de membres présents : 25

**N° de l'ordre du jour : 2004-11-09 Election de délégués supplémentaires au Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE)**

M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Avant de devenir membre de la communauté de communes du Grand Parc, la commune de Bièvres faisait incinérer ses déchets à l'usine de Massy-Anthony. Elle avait conclu un contrat

pour incinération de ses déchets avec le SIMACUR (Syndicat Intercommunal de Massy-Anthony pour le Chauffage Urbain) et la CURMA (société d'exploitation du Chauffage Urbain de Massy-Anthony). L'échéance de ce contrat était le 30 juin 2004. Par délibération du 24 juin 2004, le Grand Parc a décidé que les déchets de la commune de Bièvres seraient incinérés à l'usine d'incinération du SIDOMPE à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

En conséquence, le Grand Parc doit désigner ses représentants au SIDOMPE, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de Bièvres.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 (art. 142 loi du 13/07/2004), par décision unanime le conseil peut décider de ne pas procéder par vote au scrutin secret, mais à main levée.

Je vous invite donc à vous prononcer sur ces désignations.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Se sont portés candidats :

Titulaires : Mme Armelle TOHIER et M. Robert DUCHATEL

Suppléants : Mme Sylvette REGNIER et M. Alain RUBY

le Conseil Communautaire,

*Désigne, comme représentants du conseil communautaire au syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) :*

*En tant que délégués titulaires :*

*Mme Armelle TOHIER et M. Robert DUCHATEL*

*En tant que délégués suppléants :*

*Mme Sylvette REGNIER et M. Alain RUBY*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,



**Etienne PINTÉ**

PREF 73  
24.11.04